



DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 28 JANVIER 2022

N° 2022-01-11

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit janvier à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-huit janvier deux mille vingt-deux, s'est réuni à Nyons et en visioconférence pour cause de circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du COVID-19, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

La présente séance se déroule dans le cadre de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire.

<p><u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 20</p> <p><u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 24 Exprimées par pouvoirs : 12 Total (mini 19) : 36</p> <p>Quorum atteint</p>
--

Délégué.es présents.es

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteurs de 2 voix chacun)**

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuse de 2 voix)**

Agnès ROSSI

**1 représentante du Conseil départemental de la Drôme
(porteuse de 2 voix)**

Corinne MOULIN

**16 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

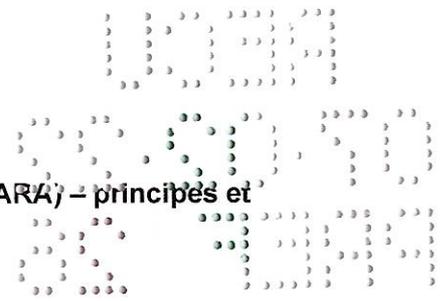
Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Laurent CHAREYRE, Gilles CREMILLIEUX, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Danielle TOUCHE, Yann TRACOL

Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Nicolas DARAGON à Didier-Claude BLANC, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Gérard TENOUX à Gilles CREMILLIEUX, Pierre COMBES à Jean-Jacques MONPEYSSEN, Robert GARCIN à Nicole PELOUX, Lionel TARDY à Michel ROLLAND

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Madame Corinne MOULIN est nommée secrétaire de séance.



Objet : A la croisée des chemins – résidence artistique 2022 (action APARA) – principes et budget

Montant des dépenses PnrBP	2022	2023
Fonctionnement	12 500 €	0 €
Investissement	0 €	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	12 500 €	10 000 €

Rapport :

La Présidente expose,

Depuis 2019, dans le cadre d'une coopération entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes et l'Association des Parcs d'Auvergne-Rhône-Alpes (APARA), des résidences de recherche-crédation, associant un artiste et un spécialiste des sciences humaines ou sociales, ont été mises en place trois années de suite au sein des Parcs naturels régionaux des Baronnies provençales, de la Chartreuse, du Massif des Bauges, des Monts d'Ardèche, du Pilat et du Vercors. Ces résidences avaient pour thème générique la question des **nouvelles formes d'itinérances** et visaient à explorer des pratiques nouvelles de déplacements quotidiens, dans l'espace naturel aménagé ou pas, autour de pratiques artistiques inédites.

Au terme de ces trois années, il s'agit d'établir un bilan de ces résidences qui rende compte, de façon originale, de cette expérience. Il a donc été proposé qu'il prenne la forme d'une production radiophonique qui puisse être diffusée sur des médias nationaux ou locaux mais aussi depuis les sites internet des Parcs.

Pour chacun des Parcs, il a été envisagé également une déclinaison plus locale de ce bilan dans le cadre de podcasts plus spécifiques. Pour cela, un sociologue, Anthony Pecqueux, a été sollicité pour le volet « recherche ». Par ailleurs, il a été envisagé de travailler, au sein de chacun des 6 Parcs, avec une radio locale qui participera ainsi à un projet collectif.

Afin de pouvoir financer la participation des radios locales, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes (pôle action culturelle) a accepté de réserver un budget de 10 000 euros. Ce budget sera réparti entre les 6 radios locales qui participeront à ce projet et une convention régira les engagements respectifs avec les radios, mais aussi avec les 6 Parcs naturels régionaux participant à l'action.

Il est donc proposé de solliciter la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes pour accompagner ce projet avec les radios locales selon le budget prévisionnel suivant :

Dépenses (TTC)		Recettes (TTC)	
Réalisation d'enquêtes participatives et de reportages radio (restitution) au sein des six Parcs, en lien avec la démarche du chercheur en sciences sociales	10 000 €	Direction régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, action culturelle et territoriale	10 000 €
Accompagnement du travail de collecte et mise en réseau pour le projet (valorisation)	2 500 €	Parcs naturels régionaux (Baronnies provençales, Chartreuse, Massif des Bauges, Monts d'Ardèche, Pilat, Vercors)	2 500 €
TOTAL	12 500 €	TOTAL	12 500 €



Délibération

- ◆ Vu la convention signée entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes et l'Association des Parcs d'Auvergne-Rhône-Alpes (APARA) le 31 décembre 2018
- ◆ Considérant la Charte du Parc et ses mesures 1.4.3 « Partager la connaissance des patrimoines immatériels culturels associés aux usages du territoire » et 3.3.1 « favoriser une répartition géographique et saisonnière des activités culturelles »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** le budget prévisionnel de l'action et le plan de financement présenté
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX



